

Séance du : 14 Avril 2025

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mille vingt cinq le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, GAUDIN-LEVERT Natacha, LIOThIER Céline, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir :

GRANGÉ David donne pouvoir à CHALENCON Didier
HUGUES Stéphanie donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul
OUBRIER-LEBARON Joëlle donne pouvoir à STORNI Cécile

Absents Excusés : DUFOUR Hervé

Absent :

Date de convocation : 07/04/2025

Date d'affichage : 07/04/2025

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Echange de terrain d'emprise rural GRN°3/765 après la mise à disposition du dossier en mairie durant 1 mois

Par délibération du 23 juillet 2024 le conseil municipal a décidé de réaliser un échange de terrains.

Vu l'article L161-10-2 du code rural et de la pêche maritime, et l'article L2241-1 du CGCT.

Vu la demande d'acquisition d'une partie du chemin par Mme Masson Virginie et M. Masson Joël qui ont accepté l'échange avec la commune.

Vu la situation de cette portion désaffectée de chemin rural,

Vu le projet de déplacement du chemin GR N°3/765 par la commune

Vu le dossier et le plan d'échange, établis conformément à la loi et qui garantissent la continuité du chemin rural sans réduction de sa largeur.

L'information du public a eu lieu par la mise à disposition prévue par la loi, en mairie pendant un mois du 3/03/25 au 03/04/25 sans observations particulières.

Vu que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE DE VALIDER ET D'AUTORISER** cet échange sans soulte entre la commune et Monsieur et madame MASSON Virginie et MASSON Joël tel que défini par le dossier d'échange annexé à cette délibération ;
- **PRECISE** que tous les frais notariés et de géomètre sont à la charge de la commune ;
- **D'INCORPORER** la portion de terrain cédée à la commune dans son réseau de chemins ruraux et de l'affecté à l'usage du public ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires ;
- **PRECISE** que l'échange réalisé garantit la continuité du chemin rural en ce qu'il permet de le relier à d'autres chemins ou voies publique et que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail à la date de l'échange de droits réels ou de servitude.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Le Maire' at the top, 'Signature' in the center, and 'MAIRIE DE VEUILLY-SUR-LOIRE' around the perimeter. Below the name of the commune, it says 'REPUBLIQUE FRANCAISE' and '(Hte-Loire)' at the bottom. There are also small stars on either side of the commune name.